

09 déc 2016 -14:51

Appartient à Conseil des ministres du 9 décembre 2016

Libération d'une provision pour préfinancer les dépenses dans le cadre de la collision maritime entre l'Al Oraiq et le Flinterstar

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la libération d'un montant de la provision interdépartementale pour couvrir les dépenses préfinancées par les services fédéraux dans le cadre de la collision maritime entre l'Al Oraiq et le Flinterstar.

Le 6 octobre 2015, un méthanier a percuté un cargo au large de Zeebrugge. Des mesures ont été ensuite prises pour lutter contre la pollution survenue à cette occasion : réquisition de navires, surveillance aérienne, mobilisation de moyens de lutte contre les hydrocarbures, etc. Les frais y afférents ont été préfinancés par différents services publics fédéraux.

Les dépenses dans le cadre de ces activités étant la conséquence d'un événement imprévisible, une partie de celles-ci ne pourra être inscrite sur les budgets généraux 2015 et 2016. C'est pourquoi le Conseil des ministres a marqué son accord sur le recours à la provision interdépartementale afin de mettre des budgets supplémentaires à disposition. Les sommes engagées seront ensuite récupérées auprès de la ou les partie(s) qui s'avèrera(ont) responsable(s) de la collision. Les procédures juridiques appropriées seront entamées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Kruidtuinlaan 50 boîte 155
1000 Bruxelles
Belgique